



6^e Comptoir Broyard

Du 4 au 13 novembre 2011

Bulletin d'inscription

Raison sociale : (telle que souhaitée sur la liste des exposants qui figurera sur le prospectus, le journal du Comptoir, le site Internet...etc)

(1 ligne) : _____
(En caractères d'imprimerie s.v.p)

Adresse :		Localité :	
Personne de contact :		Natel :	
Téléphone :		Téléfax :	
Site Internet :		Mail :	

Détenteur de parts sociales
(Marquer d'une croix ce qui convient)

OUI NON

Genre d'activité de votre commerce ou entreprise :
(Ex. marchand de meubles, assurance, artisan, restauration)

Marchandises ou prestations présentées :
(A indiquer dans le détail)

Vente directe de :

Entendez-vous mettre sur pied un concours ou une animation qu'il y aurait lieu de publier dans le programme de la manifestation ?

NON OUI Si oui, de quel genre ?

COMMANDE

Dimensions

Dimensions souhaitées pour le stand

(Chiffre 4.1 du Règlement des exposants ; joindre croquis sur annexe prévue à cet effet)

Longueur : _____ m

Largeur : _____ m

Surface totale : _____ m²

Attention à ne pas oublier de commander les panneaux paroi de stand ! (voir page suivante)

Fronts

Ouverture sur 1 côté

Ouvertures sur 2 côtés (10% de supplément)

Ouvertures sur 3 côtés (20% de supplément)

Ouvertures sur 4 côtés (30% de supplément)

Si adresse de facturation différente :

Raison sociale : _____			
Adresse :		Localité :	
Personne de contact :			

Délai pour les inscriptions : 31 mars 2011

PRIX SELON REGLEMENT (art. 5 du Règlement des exposants ; TVA non comprise)

1 Stands

A l'intérieur de la halle principale

Partie exposition intérieure

1.1 Stand avec prise de commande sans livraison sur place **125.-/m²**

1.2 Stand avec vente directe, paiement comptant (sauf mets/ boissons consommés sur place) **140.-/ m²**

FACTURATION (TVA non-comprise)

Prix de la surface : (art. 5 du Règlement des exposants)	_____ m ² à Fr. _____ / m ²	Fr. _____
Supplément pour fronts : (art. 5 du Règlement des exposants)	Ouvertures sur 2 côtés 10% supplémentaire Ouvertures sur 3 côtés 20% supplémentaire Ouvertures sur 4 côtés 30% supplémentaire	Fr. _____
Renforcement du plancher : (chiffre 8.5.1 du Règlement des exposants)	_____ m ² à Fr. 10.- / m ²	Fr. _____
Electricité : (chiffre 5.4 du Règlement des exposants) Tous les stands sont équipés d'une amenée d'électricité de 230V/10A		Fr. 150.- (taxe fixe)
Consommation forfaitaire :	_____ m ² à Fr. 11.- / m ²	Fr. _____
Taxe évacuation des déchets	_____ m ² à Fr. 5.- / m ²	Fr. _____
Demandes supplémentaires (chiffre 5.4 du Règlement des exposants) :		
___ prise(s) 230V/10A	T13 supplémentaire à Fr. 200.-/pce	Fr. _____
___ prise(s) 400V/10A	T15 supplémentaire à Fr. 200.-/pce	Fr. _____
___ prise(s) 400V/15A	T34 supplémentaire à Fr. 200.-/pce	Fr. _____
___ prise(s) 400V/25A	T9 supplémentaire à Fr. 250.-/pce	Fr. _____
1 ligne ISDN	à Fr. 500.-	Fr. _____
WiFi		gratuit
Panneaux paroi de stand 1m x 2,5 m Mélaminé blanc 13 mm (art. 5.5 du Règlement des exposants)	Livrés _____ pce(s) à Fr. 30.-/pce Livrés, posés et déposés _____ pce(s) à Fr. 60.-/pce	Fr. _____ Fr. _____
Prise d'eau / évacuation de l'eau : (chiffre 5.6 du Règlement des exposants)	_____ pce(s) à Fr. 750.-/pce	Fr. _____
Sortie fumée : (chiffre 9.6 du Règlement des exposants)	_____ pce(s) à Fr. 750.-/pce	Fr. _____
Veuillez mentionner sur le plan ci-annexé l'emplacement des prises et des écoulements d'eau.		
Cartes d'exposants supplémentaires (voir explication au chiffre 10.5 du règlement des exposants)		
au maximum 10 cartes supplémentaires	_____ pce(s) à Fr. 20.- pce	Fr. _____
Commande de cartes d'acheteur : (chiffre 10.4 du Règlement des exposants) Prix de base Billets rentrés, facturés Fr. 4.- en plus	_____ pce(s) à Fr. 1.- pce Minimum 50 par commande	Fr. _____ .
<u>Rabais pour détenteur de part</u>	- Fr. 100.-	- Fr. _____
<u>TOTAL</u>		Fr. _____

AMENAGEMENT DU STAND

Disposez-vous d'un stand modulaire ?

OUI NON

Si oui, dimensions exactes hors-tout :

Longueur : _____ m

Largeur : _____ m

Hauteur : _____ m

Procédez-vous à des démonstrations commentées
ou diffusez-vous de la musique sur le stand ?

OUI NON

Devez-vous disposer d'une place à l'extérieur
de l'exposition (frigo, stock) ?

OUI NON

Rappel de quelques points importants du règlement des exposants

- ✓ Le Comité Directeur se prononce librement et souverainement sur chaque demande d'inscription. Il n'est pas tenu de motiver ses décisions. (Chiffre 3.2)
- ✓ La demande d'inscription est présentée, à l'aide du bulletin d'inscription officiel, au Comité Directeur dans le délai imparti, au moyen du bulletin d'inscription prévu à cet effet, dûment signé par le requérant. **La demande d'inscription sera prise en compte par le versement d'un montant de Fr. 500.- valant acompte sur le prix de location.** En cas de désistement ultérieur, l'acompte de Fr. 500.- restera dans tous les cas acquis à l'organisation en couverture de ses frais, les dispositions figurant au chapitre 6 étant en outre réservées. (Chiffre 3.4)
- ✓ Le contrat de location est réputé conclu au moment où le Comité Directeur adresse à l'exposant une confirmation de sa participation ou la facture y relative. (Chiffre 3.5)
- ✓ En cas de non-paiement de la facture à l'ouverture du Comptoir, le Comité Directeur peut se départir, sans dédommagement, du contrat de location et reprendre la libre disposition de la surface primitivement louée. Il peut dans tous les cas interdire l'accès à l'exposition à tout locataire qui ne s'est pas entièrement acquitté de sa facture. (Chiffre 6.2)
- ✓ Les exposants sont tenus de collaborer au maintien de l'ordre du comptoir et de se conformer, en toutes choses, aux directives officielles, en particulier aux heures de fermeture des stands. (Chiffre 9.3)
- ✓ Dès le montage des stands jusqu'au et y compris le démontage, chaque exposant est entièrement responsable des dommages (vols, détériorations, incendie, dommages naturels, humidité, dégâts d'eau...etc.), survenant aux biens dont il est propriétaire ou dont il a usage. (Chiffre 13.3)
- ✓ Il appartient à chaque exposant de se prémunir contre les éventuels dommages pouvant survenir tant pendant le transport que pendant l'exposition et ainsi prendre contact avec son assureur. (Chiffre 14.3.2)

La présente demande d'inscription pourra valoir reconnaissance de dette au sens de l'article 82 de la Loi sur la poursuite pour dettes et faillites.

Le requérant prend note que le comité d'organisation se réserve le droit d'adapter la disposition des stands ainsi que l'emplacement des raccordements aux exigences de la construction.

Le requérant confirme avoir reçu et avoir pris connaissance du Règlement du Comptoir Broyard. Il accepte sans réserve de se soumettre à toutes les dispositions de ce règlement. Il accepte notamment la clause de prorogation de fort contenue à l'article 15, désignant Estavayer-le-Lac comme for exclusif en cas de litige.

Lieu et date : _____ Signature et timbre : _____

Annexes remises avec le bulletin d'inscription :

- Règlement des exposants du Comptoir Broyard
- Bulletin d'inscription pour bâches publicitaires
- Bulletin de versement pour le versement de l'acompte validant la demande d'inscription
- Feuille pour croquis sommaire du stand et de l'emplacement des installations commandées (à retourner avec l'inscription)
- Proposition d'assurance exposition de la Mobilière
-

Remarque concernant la manière de remplir le bulletin d'inscription :

Toute inscription remplie de manière incomplète ne pourra être prise en considération.